

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien  
Quinze centimes

Seizième année. — N° 5.472

Abonnements:

	Un an	Deux ans	Trois ans
Nièvre et limites...	44.00	25.00	13.00
Autres départ... Autres départ...	62.00	28.00	15.00
Union postale....	62.00	43.00	22.00

TELEPHONE : 2-17 & 2-18

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et reclame) 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTÉ CHEQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 89

SAMEDI

16

FÉVRIER 1924

Les massacres du Palatinat nous  
donnent la mesure du nationalisme  
allemand et du danger qui nous  
menace

## Nos Camarades prisonniers

Par J. Péricard

A plusieurs reprises, dans le Carnet du Combattant de « Paris-Centre », j'ai parlé des A. P. G. Mais cette question mérite une étude d'ensemble. Il s'agit en effet de dissiper nombre de préjugés, de prendre à la gorge nombre de calomnies et, en même temps, de rendre à nombré de mecenats un hommage légitime.

Justement, voici que l'occasion de cette étude m'est offerte par une proposition de loi que vient de déposer à la Chambre M. Jean Ossola.

Pendant la guerre 1914-1918, dit l'exposé des motifs de cette proposition, un grand nombre d'officiers et d'hommes de troupe, blessés grièvement en accomplissant leur devoir, sont tombés aux mains de l'ennemi après avoir été abandonnés sur le terrain. Ces militaires ont été nommés ou promus dans la Légion d'honneur ou se sont vu conférée la médaille militaire postérieurement à leur retour de captivité. Du fait de cette promotion tardive, certains de ces militaires ne peuvent être proposés pour le grade supérieur dans la Légion d'honneur, faute d'annuités suffisantes.

Il s'ensuit, par exemple, que des officiers, prisonniers en 1914, fâchentiers en 1919 ou 1920, ne peuvent, en droit, être proposés pour le grade d'officier dans la Légion d'honneur avant cinq ans du grade de chevalier, c'est-à-dire en 1924 ou 1925, et, en fait, en raison des circulaires ministérielles récentes, ayant huit ans, qui qui retardent leur promotion jusqu'en 1927 ou 1928 au plus tot.

Ils ont donc été et seront lésés gravement par rapport à leurs camarades non prisonniers, puisqu'ils recevront la rosette d'officier treize ou quatorze ans après avoir été blessés ou cités.

M. Ossola demande qu'on répare ce préjudice en reportant la prise de rang dans le grade de la Légion d'honneur ou dans la concession de la Médaille militaire, du jour où l'officier ou l'homme de troupe a été blessé, cité, ou a accompli le fait de guerre qui a déterminé l'attribution de la décoration.

C'est qu'en effet, pendant toute la guerre, les prisonniers ont été l'objet de suspicieux inquiétudes.

Il y a eu parmi les prisonniers des lâches qui se sont volontairement rendus à l'ennemi ? Certes, mais n'y a-t-il pas eu également des lâches parmi les combattants non prisonniers ? Parce que chacun de nous a été témoin d'actes de lâcheté de la part de ceux qui se battaient à ses côtés, en conclurons-nous, chacun pour son part, que tous les Poilus ont été des lâches ? Cette généralisation serait injuste et odieuse : elle n'est pas moins injuste et odieuse ce qui concerne les prisonniers.

Il n'y a d'ailleurs qu'à consulter les statistiques de la Fédération des A. P. G. Si l'on met à part les prisonniers de Maubeuge, les prisonniers de la retraite de Charleroi, les prisonniers d'unites qui ont été, au cours de la guerre, encerclées ou capturées tout entières (et dans ces divers cas la responsabilité de chacun des prisonniers est hors de cause), si l'on met à part ces trois catégories, on constate que le plus grand nombre des prisonniers ont été pris par les Allemands alors qu'ils étaient blessés et hors d'état de se défendre.

L'autre grief que nous faisons, nous autres combattants, aux prisonniers pendant nos conversations du front, c'était, en comparant nos dangers à leur tranquillité supposée, de trouver qu'ils étaient des privilégiés.

Mais combien la réalité ressemblait peu aux fantaisies de notre imagination ! Mal nourris, mal habillés, souffrant du froid, en proie aux brutalités de leurs gardiens dont beaucoup étaient des bourreaux, les malheureux P. G. mourraient en grand nombre et, parmi eux qui sont revenus, nombreux ont rapporté des maladies dont ils ne guériront jamais !

Pour compléter cette étude, il me faudrait dire tous les services rendus par les prisonniers à leur pays, ou, en pleine Allemagne, nos camarades ont travaillé à la victoire. Ils ont sapé le moral des populations allemandes par leur bonne humeur, par les tableaux qu'ils faisaient de la richesse et de la résistance françaises, par leur résistance héroïque à ceux qui, voulant empêcher leurs braves à des travaux pouvant servir à l'armement allemand.

Ils ont encore travaillé à cette victoire en sabotant les travaux dont ils étaient chargés, en faisant sauter des ouvrages d'art, en incendiant les approvisionnements de l'armée allemande.

Et comment glorifier comme il convient l'héroïsme des milliers de prisonniers qui, au péril de leur vie, s'aventurent des géodes allemandes pour revenir en France à leur poste de combat !

Non, les prisonniers n'ont pas à rougir. Ils peuvent revendiquer hautement à nos côtés la place qui leur est due. Mais que tout en s'enfendant dans les rangs de nos associations, ils n'oublient pas la Fédération qui s'efforce de les grouper tous.

Cette Fédération des A. P. G. a deux hommes à sa tête qui sont des apôtres, le président Desbrosses, l'un des évadés, dont l'histoire est plus mouvementée, plus tragique, plus héroïque que le roman le plus échappé ; le secrétaire général, Volverve Segonzac, qui mérianda pendant sa captivité une citation allemande pour son patriotisme français !

Allez à cette Fédération, camarades prisonniers. Vous retrouverez là des compagnons de misère et de gloire avec qui vous pourrez revivre les jours passés. Et, par surcroît, vous augmenterez la force du grounement qui se propose de vous faire vibrer, dans l'ordre matériel, les avantages qui vous sont dus.

Jacques Péricard.

## L'explosion d'une autoclave tue une ouvrière et blesse quinze personnes

### LES CAUSES DE L'ACCIDENT DE MEURENT INCONNUES

Paris, 15 février. — Un grave accident s'est produit cet après-midi, à 13 h. 30, à l'usine de la Société des Jambons Français, située, 8, rue Eugène-Jumin.

Pour une cause encore inconnue, un autoclave, d'une contenance de 800.000 litres, en fonte, placé au deuxième étage du bâtiment, a sauté, et est retombé dans un atelier du rez-de-chaussée, après avoir traversé deux verrières.

L'énorme masse de métal a tué une ouvrière, Mme Georgette Poiré, 22 ans, mère de deux enfants, et domiciliée, 17, rue Eugène-Jumin.

Des éclats de verre ont blessé peu grièvement une quinzaine de personnes, dont trois ouvrières : Mme Cécile Pecquemard, 150, rue de Flandres, Marie Pages, 20, rue de Tocqueville et Germaine Nogues, 35, rue de Tanger, qui ont été admises à l'hôpital Saint-Louis.

M. Marlet, commissaire de police du quartier du Combat, a ouvert une enquête.

Il a interrogé dans l'après-midi le mécanicien chargé de la conduite de l'autoclave, M. Pedmay Clair, 285, rue Saint-Denis.

Nous avons pu voir ce dernier qui nous a déclaré ne pas comprendre comment l'accident s'est produit.

Il n'était pas auprès de l'autoclave au moment de l'explosion.

**L'Association nationale des Camarades de combat proteste contre l'application du double décime aux anciens combattants**

Le conseil national de l'A. N. C. C. considère que le gouvernement tend à rétablir la situation financière par l'application d'un impôt supplémentaire de 20 % estimé que les A. C., ayant payé pendant quatre ans un impôt de sang et de souffrance physique et morale auprès desquelles les impôts d'origine sont sans égal et qu'un des résultats de leurs efforts devrait avoir pour but de faire payer par l'Allemagne de légitimes réparations, émet le vœu que tous les anciens combattants veuves et ascendantes soient exonérés de la majoration d'impôt.

Le conseil national demande au gouvernement de prendre toutes mesures nécessaires pour rendre effective la créance française sur l'Allemagne et pour faire restituer définitivement aux profiteurs de guerre les biens qui ont été acquis au détriment de ceux qui ont souffert.

Il décide de soumettre ce vœu à l'approbation de tous les A. C. par voie de pétition nationale.

N. D. L. R. — Cette protestation a été adoptée à l'unanimité par les représentants de 300.000 anciens combattants.

### LES YEUX QUI SOUVENT

Toulouse, 15 février. — Le docteur Bonfond vient de rendre la vue à M. Elie Carré, demeurant 12, côte de l'Ardenne, à Toulouse, qui ayant reçu un éclat d'obus dans la tête, avait été réformé en 1920 pour cécité totale et définitive avec atrophie de l'œil droit.

### LA CHIRURGIE ET LE FILM

Paris, 15 février. — Le docteur Dartigues a présenté, ce soir, à la Société de chirurgie, le film de la greffe des glandes interdigitales du singe à l'homme.

Après avoir fait passer ce film, le docteur Dartigues a déclaré que l'homme opéré en cette prise, avait pu se lever trois jours après l'opération.

N. D. L. R. — Cette protestation a été adoptée à l'unanimité par les représentants de 300.000 anciens combattants.

### L'ÉTRANGE SUICIDE D'UN MAIRE

Grenoble, 15 février. — A Voreppe, près de Grenoble, l'adjoint au maire Barnier mutilé de guerre, étant décédé brusquement la nuit dernière, ce matin, le maire M. Guyot, dès qu'il apprit la nouvelle, inspectivement toutes les installations communales, puis se tua d'un coup de revolver à l'école.

Un autre opéré fut guéri plus rapidement encore.

### Un peu de umière dans les têtes

M. André Lefèvre vient défendre une proposition de remboursement des bons de la défense par l'émission d'un emprunt à lot,

## LE DOUBLE DÉCIME N'EST TOUJOURS PAS VOTÉ

## M. André Lefèvre expose une saine politique française

La majorité raille les idées de M. de Lasteyrie mais paraît prête à les adopter

réclamer inopinément le remboursement en mars.

La suggestion que M. Lefèvre présente n'a rien d'une loterie.

M. André Lefèvre expose le détail de sa proposition.

L'emprunt, dit-il, serait de 10 milliards, amortissable en 20 ans. Au bout de ce temps-là, 650 millions qui auraient été annuellement consacrés à l'amortissement se trouveraient sans objet et seraient affectés à l'amortissement de la dette publique, par conversion.

Un doublé que cet emprunt ne donne lieu à un marché vil, car ce serait une chose tentante de voir son titre remboursable au double de sa valeur une fois sur 5.

Il provoquerait certainement un afflux d'argent étranger qui aura une heureuse influence sur le Change.

### Une péroraison à la Catot

M. André Lefèvre conclut, évoquant la nécessité pour nous d'avoir une trésorerie à l'aide pour parer aux difficultés, car il ne croit pas au désarmement, bien au contraire les inquiétudes se justifient :

Les incidents de Pirmasens n'en sont pas une preuve évidente !

M. Daudet intervient, à l'adhésion au projet de M. André Lefèvre, car le double décime lui apparaît comme devant porter une grave atteinte à la classe des moyennes gens qui elles sont inexorablement saisies par le fisc.

A surcharge trop la classe moyenne, dit-il, on va vers l'extinction des familles nombreuses et vers l'affaiblissement même de cette classe.

Elle ne sera plus bientôt qu'une plie de mécontent.

En face sera la classe des profiteurs et des usuriers et ce sera la discorde civile.

### Pour la défense et la classe moyenne

Cet effondrement de la classe moyenne est déjà très sensible dans le Nord. On parle, ici, beaucoup de démocratie, mais on s'applique à la classe qui la représente essentiellement.

M. Jean Renaud interrompt :

Qui y allait un roi ou une république, ce sera la même chose.

M. Daudet rétorque :

Pardon, un roi n'impose qu'après s'être entouré de conseils et les intérêts se défendent ensuite par les Etats généraux.

Cette phrase déclenche des interruptions diverses, et des applaudissements.

M. Daudet termine en déclarant son adhésion à l'amendement Lefèvre.

### Un m. de Lasteyrie souffre sur la fumière

M. de Lasteyrie se lève. Il est visiblement embarrassé.

Les mesures que nous proposons, répond-il, ne sont pas prises contre la classe moyenne, mais au contraire pour en assurer la défense.

Cette déclaration est accueillie par des exclamations ironiques.

Quant à la loterie, de M. Lefèvre, continue le ministre, c'est une illusion de croire qu'un emprunt se place si facilement.

Le public est saturé d'emprunts. D'ailleurs, dans les pays anglo-saxons, les loteries sont formellement interdites et dans les pays comme l'Espagne où elles sont autorisées, le rendement est médiocre.

Le gouvernement ne peut donc entrer dans la voie qu'il propose. La loterie est une solution paresseuse.

Le ministre se rassied au milieu d'explications ironiques.

M. Desseine déclare qu'il ne soutiendra pas M. Lefèvre, car son système a l'inconvénient de tout emprunt, à savoir le remboursement.

Cette phrase malicieuse soulève l' hilarité générale. Cependant que M. André Lefèvre réplique vivement :

Solution paresseuse, dites-vous de ma proposition, M. le ministre, la solution paresseuse est plutôt celle qui consiste à ne pas savoir amortir, c'est-à-dire celle des emprunts continus.

De nombreux applaudissements partent de la plupart des bancs.

Je ne accepte pas de près de loin la petite légende que vous nous donnez.

Le suffit de regarder vos résultats.

Vous nous avez dit que le public est saturé d'emprunts, mais il est aussi saturé d'impôts et vous n'avez pas dépendant fait un grand effort d'imagination pour le surcharger d'autre.

La chambre est secouée d'un rire homérique auquel M. André Lefèvre continue :

Mais évidemment, à votre avis, à quoi bon discuter.

Voilà, ce sera plus simple.

Vous en viendrez bientôt à ce stade : « La chambre vote, elle ne discute pas ».

&lt;p

# DERNIÈRE HEURE

LE RÉVEIL DU NATIONALISME ALLEMAND

**En Bavière, on instituerait la conscription pour les deux sexes**

**C'est un accroc de plus au traité de Versailles**

Berlin, 15 février. — M. von Kahr, le député bavarois, a soumis au cabinet un projet de loi relatif à une conscription générale. Le projet ne parle pas de conscription militaire ; mais de « conscription du travail ». Le temps de service sera de un an. Tous les hommes de 20 à 39 ans y seraient astreints. Les femmes de 18 à 25 ans devraient aussi fournir une période de service de six mois.

Ceux qui admireront les nombreux visiteurs pesant 375 kilos. Il mesure 1 mètre de hauteur, cinquante centimètres de largeur sur les reins et deux mètres de long. Il n'est pas aisément d'approcher. Est-ce l'énergie ? est-ce la fatigue éprouvée par le sujet à se mouvoir ? tout jusqu'auquel il reçoit très mal les importunités venant le déranger dans son étatement sommeil.

La race ovine est, elle aussi, largement représentée. Les bœufs et brebis exposés sont de toute première qualité. Leur douceur et leur beauté attirent d'ailleurs principalement autour de leurs lots les visiteurs et les enfants.

Que dire des transactions, des marchés conclus durant cette froide journée de vendredi ? Les amateurs furent assez nombreux, mais des données précises ne pourraient être fournies à nos lecteurs qu'à l'issue de la journée d'aujourd'hui, c'est-à-dire lorsque les acheteurs, qui auront eu tout le temps nécessaire d'examiner leurs sujets favoris, se seront décidés à toucher la main de l'heureux éleveur.

Ce dont ne se plaignent pas, certes, les métayers ou garçons de ferme, dont le dévouement, durant nos concours régionaux, est admiré de tous.

R. Kraemer.  
(Lire le palmarès en page 5).

**Torche vivante, il pérît dans d'atroces brûlures**

Lille, 15 février. — Au cours d'une discussion avec sa femme, le débardeur Abel Planquen, 48 ans, en état d'hystérie, s'empare d'une lampe allumée et la lanza dans la direction de son épouse.

En tombant, le liquide s'enflamma. Abel Planquen glissa sur les débris de la lampe, et ses vêtements prirent feu. L'ivoigne ne fut bientôt plus qu'une torche vivante, et avant qu'on parvint à le secourir, il avait cessé de vivre.

**D'INTERESSANTS VESTIGES DE MONUMENTS ROMAINS SONT MIS AU JOUR DANS LE MIDI**

Orange, 15 février. — On procéda au déblaiement du gymnase romain, le seul monument de ce genre ayant été édifié en Gaule. Des ouvriers ont mis à jour les ruines du temple, dont les dimensions sont supérieures à celle de la Maison Carrée à Nîmes, et du temple d'Auguste à Vienne. Une partie du mur d'enceinte enserrant un bloc de roches a pu être sortie,

**LE CARNET DU COMBATTANT Jacques Péricard**

**SECTION DES MUTILÉS DE BOURGES**

Nous rappelons à nos camarades mutilés, qui auraient vu leur demande rejetée par les tribunaux de pensions pour lorsqu'ils ont fait le 29 décembre 1922 leur demande un nouveau délai, qui se termine le 29 juillet 1923, pour formuler une nouvelle demande auprès des tribunaux de pensions, qui instruisent leur requête.

Le texte de la loi est le suivant :

« Les bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, qui ont encouru la forceuse prévue à l'article 16 de l'article 38 sont admis à exercer leur droit de recours, dans un délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi ».

**ANCIENS COMBATTANTS DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTLUÇON**

Le grand conseil de l'Amicale des victimes de la guerre et anciens combattants de l'arrondissement, s'est réuni à l'hôtel de ville de Montluçon, dimanche 10 février à 10 heures 30.

Toutes les sections de l'arrondissement étaient représentées.

Sous la présidence de M. le maire Montagnac, il a été procédé à l'lectio au bulletin secret du bureau de l'A.A.M. M. pour 1922.

Outre élus : Président : M. A. Ferrel, secrétaire général : Mme veuve Fabre ; MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M.

Le résultat obtenu est le suivant :

« Les délégués de l'A.A.M. ont voté pour l'Assemblée générale : Mme veuve Fabre, MM. Moulin et Magre, vice-présidents sortis ; secrétaire général : M. A. Audier, avec Mme de Ferry ; trésorier : M. Vallat, trésorier sortant.

M. Hernandez, président démissionnaire, a été élu président honoraire.

Ont été élus comme délégués à la F. D. : MM. Audier, Ferrel et Meillin.

Une demande de secours a été étudiée et satisfait, et une recette approuvée.

Après que l'A.A.M. eut pris connaissance de l'invitation à participer à une exposition du travail qui devait avoir lieu au théâtre prichard de l'A.A.M. au moment ces élections législatives prochaines. La proposition de donner l'appui officiel de l'Association à un parti politique a été déterminé, a été repoussée et après une discussion très animée l'Assemblée s'est fait sur un vote de confiance au bureau ainsi choisi.

Le grand conseil du 10 février fait confiance au bureau qu'il vient d'établir pour que les Fédérations départementales établissent un préalable d'accord une action concertée et coordonnée des délégués aux élections pour l'A.A.M. et des délégués au conseil municipal prochain de l'A.A.M

## ALLIER

**La Fédération des Associations agricoles s'est réunie hier à Moulins**

Moulins, 15 février (de notre envoyé spécial par téléphone) — La Fédération des associations agricoles du Centre s'est réunie hier à Moulins dans l'après-midi. La Société d'agriculture de l'Allier, une Paul-Bert, Léonard, a été élu à 14 heures, était présidée par M. Massé, président de la Fédération. A l'ordre du jour figuraient le renouvellement du bureau, renouvellement qui a lieu tous les quatre ans. M. de Gardiel, président de la Société d'agriculture de l'Allier, fut élu pour quatre années président de la Fédération des associations agricoles du Centre.

Au cours de cette réunion, à laquelle assistaient les personnalités agricoles du centre les plus en vue, furent adoptées de nombreux vœux dont l'importance réclame une étude urgente des pouvoirs publics.

## POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Le ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale, vient de faire connaître que les personnes qui peuvent prendre au bénéfice de la loi ou 22 juillet 1923, doivent en faire dès maintenant la déclaration sur papier libre à la mairie de leur résidence.

Un récépissé de cette déclaration leur sera délivré par les soins du maire et des indications les seront données pour la constitution provisoire d'une dossier.

Il est rappelé que la nouvelle loi prévoit l'allocation par l'Etat à toute famille de nationalité française, d'une allocation annuelle de 90 francs pour chaque enfant de moins de treize ans au-delà du troisième.

Les enfants vivants légitimes ou légitimés, qui ont moins de treize ans et qui ne sont pas personnellement inscrits au rôle de l'impôt général sur la revenue, entrent seuls en ligne de compte pour déterminer le nombre des enfants dont la famille est composée.

Sont assimilés aux enfants de moins de treize ans, ceux de moins de seize ans pour lesquels il sera justifié, dans les limites fixées par le règlement d'administration publique, que l'article 8 qu'il a été passé un contrat écrit d'apprentissage ou qu'ils poursuivent des études dans des établissements d'enseignement nautique ou privés, ou qu'ils sont inconvénients en affaires malades incurables, sauf le cas où ils seraient hospitalisés aux frais de l'Etat, du département, ou de la commune.

L'allocation est remise au père ; si le père est décédé, s'apporte ou abandonné sa famille, l'allocation revient à la mère ; si la mère est également décédée, disparue, ou ont abandonné leur famille, l'allocation est remise au tuteur ; à défaut du tuteur, le titulaire de l'allocation est désigné par le juge de paix, conformément aux règles indiquées à l'article 4.

En cas de divorce ou de séparation de corps, l'allocation est de plein droit attribuée à celui des parents qui a obtenu la garde de l'enfant.

Article 2. — Ne s'ajoutent pas ces allocations instituées à l'article 1<sup>e</sup>, les personnes qui restent assujetties à l'impôt général sur le revenu, après que leur revenu a subi des déductions prévues pour charges de famille par l'article 7 de la loi du 25 juin 1920.

Art. 3. — Les allocations prévues par la présente loi, ne se cumulent pas avec les indemnités pour charges de famille à leur personnel civil ou militaire, par l'Etat, les départements, les communes, les établissements et services publics.

Elles ne se cumulent pas non plus avec les secours accordés par les lois du 27 juillet 1904 et du 22 avril 1905 (enfants assistés), ni avec ceux accordés par la loi du 14 juillet 1918 (assistance aux familles nombreuses).

## MOULINS

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Claude Gérard, de Noyant, a disparu de chez M. Chabot, chez qui il était en pension, en négligeant de régler sa note, qui s'élevait à la somme de 190 francs. Il est condamné par défaut à 3 mois de prison.

Pierre Pezel, 66 ans, à Chazeuil, commune de Varennes-sur-Allier, a été arrêté à Moulins pour avoir volé à la gare un colis de vêtements expédié de Commentry à Lyon, colis dont il était porteur au moment de son arrestation.

Le prévenu soutient que le paquet de vêtements lui a été remis à Varennes par un inconnu.

Le tribunal admet la version de l'accusé et l'acquitte du fait du vol, mais le condamne à 1 mois de prison pour recel.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TRAVAUX PUBLICS

Les membres de la commission se sont réunis hier, vendredi, à la préfecture. M. le préfet Moisson assistait à la séance.

En prenant la parole au fauteuil, le président a fait l'interprète de l'assemblée en exprimant les regrets que lui cause la mort de M. de Champigny, dont il a vanté l'urbanité et la compétence.

La commission aborde ensuite son ordre du jour.

Elle approuve les plans d'aménagement et d'élargissement de plusieurs voies, ainsi que les travaux à effectuer à plusieurs établissements départementaux.

Conférence de garnison. — Le lieutenant-colonel Devinet, chef du service régional de l'instruction publique, fera une conférence le 21 février, à 10 heures, au quartier Vilars.

Sujet : Instruction physique et préparation pré-militaire.

M. les officiers de complément sont invités à assister à cette conférence.

Les anciens élèves du lycée Banville, — Le Comité rappelle que l'Assemblée générale annuelle de l'Association des anciens élèves du lycée Banville aura lieu dimanche 15 février, à 15 heures du soir, dans une des salles du lycée. Un banquet amical suivra le réunion.

Au théâtre. — Ce soir samedi, « Mireille », avec un groupe d'artistes appartenant à nos meilleures scènes. Superbe représentation en perspective.

Accident du travail. — Alain Neuville, verreuse, 9, rue Régemont, s'est blessé au ménisque droit. Incapacité de travail de deux jours.

Le temps. — Hiver très froid, 4° le matin, 15° à midi ; 15° à 16° ; maxima, 0° ; minima, -5°. Baromètre, 763 mm.

Etat civil : — Naissances. — Micheline Jeanjean ; Lucien Thivierge ; Gabriel Vallet ; Robert Château ; Émile Gallet ; Hugues de Bonn de Lavergne ; Marie Berthet.

Publications de mariages. — Louis Blandin, époux de Varinaud, 14 ans, et Marie Robert cuisinière à Moulins ; Charles Holland, charpentier à Moulins, et Charlotte Blanche, boulanger à Moulins ; Marie Billard, marchande de légumes au 1<sup>er</sup> régime de dragons à Moulins, et Jeanne Gleyraud, à Lyon.

Décès. — Marie Michel, 83 ans, veuve de Thomas Chéry ; Victor Thévenin, 33 ans, employé du chemin de fer ; Marie Philibert, 75 ans, cuisinière, veuve de Jean Chopin ; Gilbert Fuiani, 60 ans, coiffeur ; François Dupont, 24 ans, cultivateur ; André Pichot, 48 ans, marchand de chiffons ; Marie Vialloguet, 63 ans, gardienne, épouse de Mme Martin ; Odette Pejessier, 7 mois ; Anne Branche, 76 ans, veuve de Jacques Beauparlant ; Jeanne Bourgeot, 50 ans, blanchisseuse, épouse de Pierre Chambonnet.

## MONTMARAULT

Gendarmerie. — Le gendarme à cheval, Charles Rüsterholz, d'Ebreville, passe à Montmarault, en remplacement du gendarme Parnière, admis à la retraite.

Trouvailles. — Trouvé sur la route de Lamards, à Quincampoix, un capuchon en cuir-chouc. Le réclamer chez M. Bidet, 6, rue des Bouchers.

## CHAREIL-CINTRAT

Bal. — Les jeunes gens de la classe 21 donneront un grand bal gratuit pour fêter le retour dans leur foyer. L'ouverture du... se sera à 6 heures, salle Chantal.

## ALLIER

## Programme d'action de l'Office agricole départemental

L'Office agricole départemental de l'Allier participe à la connaissance des agriculteurs et associés, et à l'organisation du département, qui a été approuvé par le ministre de l'Agriculture.

La réalisation de ce programme comporte les encouragements suivants à l'œuvre d'intensification agricole qu'il poursuit en application de la loi du 6 janvier 1919 et à laquelle doivent tendre tous les efforts des cultivateurs et agriculteurs :

Subventions aux sociétés, comices et syndicats agricoles et dans quelques cas aux particuliers.

Pour l'organisation de champs d'essais, d'expériences ou de démonstrations sur l'emploi des engrangements, sur les variétés nouvelles de plantes de grandes cultures :

2. Pour encourager à la plantation de vergers en mode champêtre et d'arbres fruitiers.

3. Pour rétrocession de semences sélectionnées de toute nature : céréales d'hiver et de printemps, pommes de terre, etc.

4. Pour achat de matériel agricole perfectionné à utiliser en commun :

5. Pour primes d'approbation et d'acquisition au syndicat d'élevage.

6. Pour enseignement post-scolaire agricole ménager, pour organisation d'essais d'expériences ou de démonstrations entrepris par les institutions et institutions.

7. Pour l'application de la loi du pain.

Des encouragements sont d'autre part réservés pour l'organisation et la tenue des concours ci-après :

Concours de blé limité à l'arrondissement de Lapalisse ;

Concours de cheptels limité à l'arrondissement de Montlucot ;

Concours itinérant de bergeries limité à l'arrondissement de Gannat ;

Concours pour l'amélioration de la culture des parcelles de terre limité à l'arrondissement de Gannat ;

Concours pour les améliorations foncières et améliorations aux bâtiments d'exploitation limité à l'arrondissement de Montlucot ;

Concours pour l'amélioration des logements des ouvriers agricoles étendu à tout le département.

Concours avicoles et apicoles étendu à tout le département.

En dehors de ces interventions, l'Office mettra en disponibilité des agriculteurs qui lui en font la demande, pour préserver à grand travail pour la destruction des mauvaises herbes dans les cultures par le traitement à l'acide sulfureux dilué. (Procédé Rabaté.)

Il sera répondu à toutes demandes de renseignements qui seront adressées au siège de l'Office.

En cas de divorce ou separation de corps, l'allocation est de plein droit attribuée à celui des parents qui obtiennent la garde de l'enfant.

Article 2. — Ne s'ajoutent pas ces allocations instituées à l'article 1<sup>e</sup>, les personnes qui restent assujetties à l'impôt général sur le revenu, après que leur revenu a subi des déductions prévues pour charges de famille par l'article 7 de la loi du 25 juin 1920.

Art. 3. — Les allocations prévues par la présente loi, ne se cumulent pas avec les indemnités pour charges de famille à leur personnel civil ou militaire, par l'Etat, les départements, les communes, les établissements et services publics.

Elles ne se cumulent pas non plus avec les secours accordés par les lois du 27 juillet 1904 et du 22 avril 1905 (enfants assistés), ni avec ceux accordés par la loi du 14 juillet 1918 (assistance aux familles nombreuses).

## MONTLUCON

École primaire supérieure de jeunes filles. — Au titre de bourse d'aide, donnée le 2 février à un élève de l'école supérieure, pour l'année scolaire 1923-1924, et remise par les élèves de l'école supérieure, à la fin de l'année scolaire, à 16 francs.

Caisse d'épargne. — Il a été déposé dimanche à la caisse d'épargne, 126.563 fr. et il a été remboursé 67.878 fr. 99.

VIERZON-FORGES

Etat civil : — Naissance. — Marcel Lagrave.

VIERZON-BOURGNEUF

Etat civil : — Naissance. — Jacqueline Lametairie.

Décès. — Henri Charlemagne, 35 ans ; Augustine Lanotte, 71 ans ; Monique Desniges, 7 mois.

Caisse d'épargne. — Il a été déposé dimanche à la caisse d'épargne, 126.563 fr. et il a été remboursé 67.878 fr. 99.

VIERZON-VILLE

Etat civil : — Naissance. — Simonne Boisset ; René Volpin.

Décès. — Henri Charlemagne, 35 ans ; Augustine Lanotte, 71 ans ; Monique Desniges, 7 mois.

Caisse d'épargne. — Il a été déposé dimanche à la caisse d'épargne, 126.563 fr. et il a été remboursé 67.878 fr. 99.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat civil : — Naissance. — Pierre Marchais ; Edmond Nédeau ; Marie Carré ; Madeleine Barbout ; Roger Malpaga ; Roger Meunier.

Décès. — Alphonse Rousseau, 41 ans ; Louise Vergat ; Anne Bouquin, 84 ans ; Louise Bouquin, 74 ans.

## SAONE-&-LOIRE

**In caisse de 1.000 tonnes tombe à Bourbon-Lancy, un enfant de quatre ans et écrase un jeune ouvrier**

### La mort est instantanée

Le Creusot, 15 février (par téléphone de notre correspondant particulier). — Vers 15 heures, un terrible accident s'est produit aux usines de Breuil, ateliers de mécanique générale. Une équipe d'ouvriers déplaçait un wagon sur lequel était chargé une lourde caisse d'usage, lorsque cette dernière, du poids de 1.000 tonnes, se décalca subitement, bascula et retomba sur le côté. Pris sous la lourde masse qui n'avait pas réussi à s'abattre, Lucien Gillet, âgé de 19 ans, ajusteur, eut la tête broyée et fut presque décapité. La mort fut instantanée.

La famille de l'infortuné jeune homme, qui habite rue Bayard, 12, au quartier de Chauvain, et qui est très honorablement connue, fut prévenue avec tous les ménagements possibles. Le jeune Lucien Gillet était membre de la Jeunesse ouvrière du Creusot, dont il était un des joueurs les plus dévoués. Aussi laissera-t-il beaucoup de regrets parmi tous ses jeunes camarades de club et d'autres. Son père est conseiller municipal du Creusot depuis 1919.

### AUTUN

**Anniversaire de la mort de Mgr Berthoin.** — À l'occasion du second anniversaire de la mort de Mgr Berthoin, un service solennel sera célébré, par le chapitre, à la cathédrale d'Autun, le mardi 26 février, à 9 heures, sous la présidence de Mgr Chassagnon.

Dans le clergé. — M. Pierre Girel, prêtre rétrécit, à Génelard, est décédé, vendredi le 11 février.

Citation. — Notre compatriote, le Lieutenant Pierre Boucher, aviateur, vient d'être, de la part du général commandant les troupes d'occupation à Maroc, l'objet de la brillante citation suivante :

Officier pilote joignant la plus belle énergie à des qualités exceptionnelles d'adresse et d'audace ; a rendu de signalés services commençant sa carrière par la parfaite du travail de l'application d'observation.

Pendant les opérations de réduction de la tache de Taza, a accompli volontairement, pour le compte de l'admiral de Fez, les missions les plus difficiles de liaison d'infanterie et de bombardement.

Banquet des anciens du 22<sup>e</sup>. — Le déjeuner annuel des anciens camarades du 22<sup>e</sup> s'est tenu dimanche dernier comme il avait été annoncé. Plus de quarante convives avaient répondu à l'appel, certains venant de Paris et au delà.

Inutile de dire la joie de tous se retrouver et d'évoquer les souvenirs gais ou tristes de la campagne.

Le menu, très bien servi par M. Cocher, dans un des salons du Nouvel Hôtel, contribue à assurer la réussite de cette réunion.

Un chahut. — Un des organisateurs a donné connaissance des nombreuses lettres de camarades s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion et pronostiquant leur présence pour la prochaine fois, entre autres citons MM. les généraux Messingy, Galbrun, Grardel, anciens colonels du 22<sup>e</sup> d'infanterie.

Tous les membres présents se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine en prenant l'engagement d'amener d'autres camarades.

### BOURBON-LANCY

Accidents du travail. — Louis Voisin, 19 ans, manœuvre aux usines Saint-Denis, transporteur au pied d'ascenseur, tombe sur une tôle et tombe. Dans sa chute, il se blesse assez sérieusement à la tête.

Henri Moreau, 26 ans, manœuvre aux usines Saint-Denis, était occupé à sectionner des barres de fer, lorsqu'il se piqua la main.

### BOURG-LE-COMTE

Élection. — Les électeurs étaient convoqués à une réunion en vue de la désignation de candidats aux élections du 17. Une quarantaine d'électeurs avaient répondu à cette invitation. Une liste de dix noms fut soumise à la réunion, par vote à l'unanimité, sans majorité.

Sur les voix, le 17 mars, 15 bulletins blancs. La liste adoptée est la suivante : Philippe Brelaud, 26 voix ; Lameirier, 19 voix ; François Brelaud, 19 voix ; Emery Gauc, 16 voix ; Pierre Guérard, 18 voix ; Martine, épicière, 18 voix ; Melu, 18 voix ; Claudius Léveillé, 12 voix ; Jean-Marie Bouchard, 16 voix ; Antoine Magnin, 16 voix.

D'autres listes sont mises en circulation de sorte qu'il est à peu près certain que peu de candidats seront élus au 1er tour.

## RÉVILLON!

Nous sommes loin du temps où le cacao, considéré comme remède, n'était vendu que par les pharmaciens. Aujourd'hui, le cacao est un aliment universellement répandu. Il s'emploie en boîtons, en bonbons, en extrait, etc., etc.

Sa forme la plus commode est, comme Cacao, en poudre de préparation rapide et facile.

*Itéz dans un peu d'eau bouillante une forte cuillère à café de Cacao Révillon. — Remuez une minute pour qu'il ne soit pas pris de grumeaux. Ajoutez le lait bouillant. Laissez monter au feu deux fois. — Sucrez et servez.*

Une cuillerée à café de Cacao Révillon contient 550 calories, soit l'équivalent de 40 gr. de viande de bœuf.

Le Cacao Révillon se trouve partout, en boîtes fer-blanc de 125, 250, et 500 gr., et en paquets de même contenance et qualité, mais de conditionnement moins coûteux.

### Feuilleton de "Paris-Centre"

## Un enfant de trois ans tombe dans l'eau bouillante

### IL SUCCOMBE À SES BRÛLURES

Macon, 15 février (de notre correspondant particulier). — Le petit Marcel Julien, âgé de 3 ans, est tombé dans un récipient contenant de l'eau bouillante. L'enfant, grièvement brûlé, est mort jeudi matin, après de terribles souffrances.

### MACON

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

On se souvient de cette affaire de meurtre de Seznec, dans laquelle fut inculpé un nommé Guyonnet, lequel était accusé d'actes immoraux. Par suite d'étranges circonstances, la plainte avait été portée deux ans après les faits incriminés. Guyonnet, qui jouit d'une excellente réputation, paraît avoir été l'objet d'une vengeance. Le tribunal de Macon, tenant compte de la mentalité des plaignants, a accueilli purement et simplement Guyonnet.

### COMITÉ DU RETOUR À LA TERRE

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence de M. Villey, préfet. Sont présents : MM. le préfet, président ; Ardisson, Galletion, Fortoul, Bouilly, Duthéret, Comtelet, Nouveau, Perraton, Bidault-Bruchet, Méniétry et Laprugne.

Assiste à la séance : M. Pensa, publiciste. Le préfet, après avoir rappelé les conditions douloureuses dans lesquelles s'est terminée la dernière réunion du comité, adresse quelques paroles émues au souvenir de M. Vernaqué. La parole est donnée à M. Pensa, pour une communication au comité du retour à la terre.

Cheval emballé. — L'attelage de M. Tissier, boulanger, rue du Maréchal-Foch, s'est emballé jeudi matin à 9 heures, au moment où il allait s'engager sur le passage à niveau de Saint-Chrys. Un jeune comis qui tenait l'animaud par bride dut lâcher prise et le cheval partit toute heure dans la direction de la gare.

Assiste à la séance : M. Pensa, publiciste.

Le préfet, après avoir rappelé les conditions douloureuses dans lesquelles s'est terminée la dernière réunion du comité, adresse quelques paroles émues au souvenir de M. Vernaqué. La parole est donnée à M. Pensa, pour une communication au comité du retour à la terre.

Cheval accident. — Sur une voie de garage des larmoirs des usines Schneider, un manœuvre polonais, Stanislas Matlak, 44 ans, appartenant au cantonnement de l'ancienne caserne Sercey, était couché sous un wagon pour en graisser les portes d'essieu, lorsqu'un autre ouvrier, ne sachant pas occupé à ce travail, commanda une manœuvre sur la même voie. Un ouvrier rentrant par une locomotive, vint lampasser le wagon sur lequel se trouvait le Polonais. Ce dernier, n'ayant pu se dégager à temps, eut le bras gauche broyé.

Bal de l'Espérance. — C'est ce soir samedi que le groupe espérantiste du Creusot donnera son bal annuel à la salle des Fêtes du boulevard Saint-Quentin. L'orchestre sera dirigé par M. Charleux.

Service pharmaceutique. — Le service sera assuré dimanche par la pharmacie Laupin, place Schneider.

Jambe écrasée. — Aux chantiers de l'entreprise de constructions métallurgiques Désarmes, rue des Laminaires, le jeune Émile Forest, 17 ans, ajustait un arbre à un volant de machine, lorsque ce dernier, une lourde pièce de fonte, glissa et frappa à la jambe gauche, ne sachant pas occupé à ce travail, commanda une manœuvre sur la même voie. Un ouvrier rentrant par une locomotive, vint lampasser le wagon sur lequel se trouvait le Polonais. Ce dernier, n'ayant pu se dégager à temps, eut le bras gauche broyé.

Bal de l'Espérance. — C'est ce soir samedi que le groupe espérantiste du Creusot donnera son bal annuel à la salle des Fêtes du boulevard Saint-Quentin. L'orchestre sera dirigé par M. Charleux.

Le Comité signale aux cultivateurs l'importance que présente pour eux l'assurance contre les risques du travail agricole et l'importance des mutuelles, lesquelles réclament des primes moins élevées parce qu'elles sont dispensées de divers imposts, n'ont à prévoir aucune distribution de bénéfices à des actionnaires, et bénéficient des subventions de l'Etat à elles proposées par l'article II, § 2 de la loi du 15 décembre 1922, subventions proportionnées au nombre des assurés facultifs qui leur auront donné leur adhésion. Il prend acte que le texte des statuts modèles des sociétés mutuelles ayant été arrêté, doit être imprimé et publié dans un bref délai.

Renversée par une auto. — Une voiture automobile appartenant à M. Courtois, bûcheron, près du pont Saint-Laurent, Mme Charlotte Pin, qui a été renversée. Une roue de la voiture est passée sur le corps de la malheureuse, qui, grièvement blessée, a été conduite à l'hôpital.

Les trafiquants d'or. — Le négociant dont nous avons déjà parlé, et qui faisait le traite d'or, est M. Imbert, bijoutier, rue Sigorgne. Il a reconnu les faits et dit avoir surtout opéré dans la région de Cluny.

Montgenis

### CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa dernière réunion, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Formation de la liste d'assistance médicale : renouvellement du bail de la cure ; renouvellement du bail Testard ; admission de deux femmes pour l'assistance aux familles en couches ; d'une famille pour l'assistance aux familles nombreuses et de trois personnes pour l'assistance aux vieillards ; une subvention favorable pour renouvellement du bail d'habitation.

Le Comité signale aux cultivateurs l'importance que présente pour eux l'assurance contre les risques du travail agricole et l'importance des mutuelles, lesquelles réclament des primes moins élevées parce qu'elles sont dispensées de divers imposts, n'ont à prévoir aucune distribution de bénéfices à des actionnaires, et bénéficient des subventions de l'Etat à elles proposées par l'article II, § 2 de la loi du 15 décembre 1922, subventions proportionnées au nombre des assurés facultifs qui leur auront donné leur adhésion. Il prend acte que le texte des statuts modèles des sociétés mutuelles ayant été arrêté, doit être imprimé et publié dans un bref délai.

Renversée par une auto. — Une voiture automobile appartenant à M. Courtois, bûcheron, près du pont Saint-Laurent, Mme Charlotte Pin, qui a été renversée. Une roue de la voiture est passée sur le corps de la malheureuse, qui, grièvement blessée, a été conduite à l'hôpital.

Les trafiquants d'or. — Le négociant dont nous avons déjà parlé, et qui faisait le traite d'or, est M. Imbert, bijoutier, rue Sigorgne. Il a reconnu les faits et dit avoir surtout opéré dans la région de Cluny.

Montgenis

### CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa dernière réunion, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Formation de la liste d'assistance médicale : renouvellement du bail de la cure ; renouvellement du bail Testard ; admission de deux femmes pour l'assistance aux familles en couches ; d'une famille pour l'assistance aux familles nombreuses et de trois personnes pour l'assistance aux vieillards ; une subvention favorable pour renouvellement du bail d'habitation.

Le Comité signale aux cultivateurs l'importance que présente pour eux l'assurance contre les risques du travail agricole et l'importance des mutuelles, lesquelles réclament des primes moins élevées parce qu'elles sont dispensées de divers imposts, n'ont à prévoir aucune distribution de bénéfices à des actionnaires, et bénéficient des subventions de l'Etat à elles proposées par l'article II, § 2 de la loi du 15 décembre 1922, subventions proportionnées au nombre des assurés facultifs qui leur auront donné leur adhésion. Il prend acte que le texte des statuts modèles des sociétés mutuelles ayant été arrêté, doit être imprimé et publié dans un bref délai.

Renversée par une auto. — Une voiture automobile appartenant à M. Courtois, bûcheron, près du pont Saint-Laurent, Mme Charlotte Pin, qui a été renversée. Une roue de la voiture est passée sur le corps de la malheureuse, qui, grièvement blessée, a été conduite à l'hôpital.

Les trafiquants d'or. — Le négociant dont nous avons déjà parlé, et qui faisait le traite d'or, est M. Imbert, bijoutier, rue Sigorgne. Il a reconnu les faits et dit avoir surtout opéré dans la région de Cluny.

Montgenis

### CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa dernière réunion, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Formation de la liste d'assistance médicale : renouvellement du bail de la cure ; renouvellement du bail Testard ; admission de deux femmes pour l'assistance aux familles en couches ; d'une famille pour l'assistance aux familles nombreuses et de trois personnes pour l'assistance aux vieillards ; une subvention favorable pour renouvellement du bail d'habitation.

Le Comité signale aux cultivateurs l'importance que présente pour eux l'assurance contre les risques du travail agricole et l'importance des mutuelles, lesquelles réclament des primes moins élevées parce qu'elles sont dispensées de divers imposts, n'ont à prévoir aucune distribution de bénéfices à des actionnaires, et bénéficient des subventions de l'Etat à elles proposées par l'article II, § 2 de la loi du 15 décembre 1922, subventions proportionnées au nombre des assurés facultifs qui leur auront donné leur adhésion. Il prend acte que le texte des statuts modèles des sociétés mutuelles ayant été arrêté, doit être imprimé et publié dans un bref délai.

Renversée par une auto. — Une voiture automobile appartenant à M. Courtois, bûcheron, près du pont Saint-Laurent, Mme Charlotte Pin, qui a été renversée. Une roue de la voiture est passée sur le corps de la malheureuse, qui, grièvement blessée, a été conduite à l'hôpital.

Les trafiquants d'or. — Le négociant dont nous avons déjà parlé, et qui faisait le traite d'or, est M. Imbert, bijoutier, rue Sigorgne. Il a reconnu les faits et dit avoir surtout opéré dans la région de Cluny.

Montgenis

### CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa dernière réunion, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Formation de la liste d'assistance médicale : renouvellement du bail de la cure ; renouvellement du bail Testard ; admission de deux femmes pour l'assistance aux familles en couches ; d'une famille pour l'assistance aux familles nombreuses et de trois personnes pour l'assistance aux vieillards ; une subvention favorable pour renouvellement du bail d'habitation.

Le Comité signale aux cultivateurs l'importance que présente pour eux l'assurance contre les risques du travail agricole et l'importance des mutuelles, lesquelles réclament des primes moins élevées parce qu'elles sont dispensées de divers imposts, n'ont à prévoir aucune distribution de bénéfices à des actionnaires, et bénéficient des subventions de l'Etat à elles proposées par l'article II, § 2 de la loi du 15 décembre 1922, subventions proportionnées au nombre des assurés facultifs qui leur auront donné leur adhésion. Il prend acte que le texte des statuts modèles des sociétés mutuelles ayant été arrêté, doit être imprimé et publié dans un bref délai.

Renversée par une auto. — Une voiture automobile appartenant à M. Courtois, bûcheron, près du pont Saint-Laurent, Mme Charlotte Pin, qui a été renversée. Une roue de la voiture est passée sur le corps de la malheureuse, qui, grièvement blessée, a été conduite à l'hôpital.

Les trafiquants d'or. — Le négociant dont nous avons déjà parlé, et qui faisait le traite d'or, est M. Imbert, bijoutier, rue Sigorgne. Il a reconnu les faits et dit avoir surtout opéré dans la région de Cluny.

Montgenis

### CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa dernière réunion, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Formation de la liste d'assistance médicale : renouvellement du bail de la cure ; renouvellement du bail Testard ; admission de deux femmes pour l'assistance aux familles en couches ; d'une famille pour l'assistance aux familles nombreuses et de trois personnes pour l'assistance aux vieillards ; une subvention favorable pour renouvellement du bail d'habitation.

Le Comité signale aux cultivateurs l'importance que présente pour eux l'assurance contre les risques du travail agricole et l'importance des mutuelles, lesquelles réclament des primes moins élevées parce qu'elles sont dispensées de divers imposts, n'

## LOIRET

LA PECHE EN LOIRE EST ABONDANTE  
Aux portes d'Orléans, chaque semaine  
on capture de nombreux saumons

Mais ce sont les Anglais  
qui les mangent

Depuis le 10 janvier dernier, la pêche du saumon est ouverte en Loire. Ce délicieux poisson abonde aux environs immédiats d'Orléans, à Chécy, à Châteauneuf-sur-Loire et à Beaumont, notamment. Dimanche dernier, un habitant de cette dernière localité en prenait 50, à lancer, qui pesait plus de 10 kilos.

Chaque jour, à Chécy, l'on organise de véritables batailles. A l'aide de filets mailles ou verges à quarante millimètres, des pêcheurs capturent d'énormes saumons (25 à 30 par semaine), pesant huit, neuf et dix kilos.

Mais il ne faudrait pas croire que Chécy, encore moins Orléans et Paris, profitent de cette aubaine. Aussitôt pris, le poisson est envoyé à Paris — qui ne fait que l'admettre au passage, — puis expédié en Angleterre. L'on n'en voit pas l'ombre à Orléans, bien qu'il y soit très friand de la chair de saumon. D'ailleurs, voudrait-on s'en procurer que l'on hésiterait : un kilo de saumon étant vendu 38 francs !

Trente-huit francs un kilo de saumon pêché aux portes d'Orléans et à Orléans même ! avouez que c'est excessif !

## ORLÉANS

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Ces jours derniers, un agent des fraudes entraîna au « cabaret du Nord », à Orléans et se faisait servir un quinquina. On le servit, mais à peine le fonctionnaire avait-il porté le verre à ses lèvres qu'il faisait la grimace et appelaient le cafetier.

— Je vous avais demandé un quinquina, dit-il, et vous me donnez un mélange de je ne sais quoi !

Le cafetier se troubla et déclara que le liquide étiqueté « quinquina », n'était, en réalité, que du vin nové d'eau.

Le cafetier a comparu devant le tribunal correctionnel d'Orléans qui l'a condamné à 100 francs d'amende, 1 franc de dommages-intérêts envers la partie civile, représentée à l'audience par M<sup>e</sup> Séjourné, et à l'insurrection du jugement dans les journaux d'Orléans.

Les débats ont appris que le cafetier avait voulu faire un « essai ». L'essai va lui coûter quelques centaines de francs sans compter les ennuis.

## MONTARGIS

**Élections au tribunal de commerce.** — L'élection d'un juge suppléant pour deux ans, au tribunal de commerce de Montargis, a donné les résultats suivants :

Volants : 51. Ont obtenu :

MM. Léon Pothier, négociant en chaussures, 46 voix ; Lefèvre, fabricant de meubles, 3 ; Henry Salgot, 1.

Dans quatre cantons, le bureau n'a pu être constitué. Les électeurs seront à nouveau conviés pour le lendemain 25 février.

A la gendarmerie. — M. Marcel Berthelot, élève gendarme, sortant de l'école de Toul, a été affecté aux brigades de Montargis.

**Agression.** — L'ouvrier polonais Augustin Sinski, 32 ans, travaillant à la fonderie Charles de Châtellet, passait rue Ducerf, lorsque devant le portail de l'église il fut brusquement assailli par deux individus qui, après l'avoir blessé, le firent tomber et le dévalisèrent et prirent la fuite. Sinski fut renvoyé sous sa chambre de la rue du Château. Il fut reconduit à l'hôpital. Le bruit de sa scène avait éveillé les habituants, mais personne n'était intervenu ; on trouvait à une querelle d'ivrognes.

La police qui suivit, sur le lieu de l'agression, releva des traces de sang, n'a connu que tardivement l'identité de la victime, qui a dû être transportée à l'hôpital.

On recherche les agresseurs.

## LORRIS

**Disparition.** — Depuis le 5 février, M. Naudin Edouard, 37 ans, cultivateur à Lorris, a quitté son domicile, abandonnant sa femme et ses trois enfants. L'enquête ouverte laisse tout à faire à une fugue.

## DOUCHY

Pendu. — M. Alfred Marteaux, 65 ans, rentier au Brabant, vivait sa retraite et les quelques bâties de ferme entourant. Il promenait satisfait du marché et dit : « Jeune femme, la vie tranquille qu'il envisageait, après une existence de dur labour, dans la petite maisonnette louée au bout. Bien ne pouvait donc faire prévoir, à ce moment, la fatalité détermination qu'il avait prise.

Le lendemain, il se levait à l'heure habituelle, et partait aussitôt dans la cave. Trouvant qu'il prolongeait son absence, Mme Marteaux se mit à sa recherche et voyant la porte de la grange entrouverte, y entra. Dans la mi-obscurité, elle entendit, au corps de son mari, pendu à une poutre.

Tous les soins prodigues furent inutiles. La mort a été constatée par M. le docteur Bouy. M. Marteaux était neurasthénique.

## BOESSE

**Élection du maire.** — Au premier tour, sur 10 volontaires, M. Arsène Percheron, a été procédé maire par 9 voix. M. Emile Gacot, adjoint, par 8 voix.

Il s'agissait de remplacer MM. Delaveau et Nolleau, maire et adjoint, démissionnaires.

## PITHIVIERS

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire, à l'hôtel de ville le vendredi 15 février 1924, à 20 h. 30. Ordre du jour :

Designation du secrétaire.

Rapport de la Commission des finances : minimum de loyer pour 1925, Taxe vicinale pour 1925. Rappels de prix de journée, Assistance médicale gratuite et aux vieillards. Dépassements de crédits. Demandes de subventions. Proposition de mise en vente de l'immeuble sis rue des Barbeaux, n° 3, etc., etc.

Rapport de la Commission des eaux : Décrets. Demande de remboursement de la canalisation des maisons ouvrières, Faubourg d'Orléans. Continuation de la canalisation de la rue de Bitry pour l'alimentation du cimetière. Fonctionnement du service des eaux en 1923.

Rapport de la Commission des travaux : Construction de terrain par suite d'allongement du chemin de fer, mailles, réglement du terrain pour la construction d'une école maternelle. Restauration du théâtre municipal, etc., etc.

Affaires diverses.

Avis sur délibérations des Commissions administratives. Révision des listes d'assistance,

## FOIRE-EXPOSITION DE SAINT-PIERRE

Le comité d'initiative des fêtes s'est réuni en assemblée générale à l'hôtel de ville, le samedi 9 février, sous la présidence de M. Léon Dauvin.

Avant de passer à l'ordre du jour et sur la proposition du président, l'assemblée désigne MM. Terpault, Emmanuel et Louis Léon, comme membres en conseil en remplacement de deux membres démissionnaires.

Le président est heureux de constater que de nombreuses personnes ont donné leur adhésion au groupement ; les résultats obtenu lors des fêtes organisées les années précédentes et l'excellent accord qui règne au sein du comité ne peuvent que susciter de nouvelles inscriptions.

Il est donné connaissance de la situation financière, les comptes sont approuvés.

A l'unanimité, l'assemblée générale a voté le renouvellement de la foire de Saint-Pierre, du 28 juin au 6 juillet, dans les mêmes conditions qu'en 1923, c'est-à-dire agrémentée d'une foire-expo et d'attractions diverses.

Cependant l'assemblée a cru devoir étendre son programme quant au nombre d'expositions, et à prendre le deuxième dimanche, un concours de pâtisseries. A cette occasion, le comité rappelle à la population qu'il compte, comme il a toujours été fait jusqu'ici, sur son concours le plus large.

La foire se tiendra sur le Mail Ouest, compris le kiosque.

Le droit d'inscription est fixé à 20 francs. Les admissions sont reçues, dès maintenant, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paillot, nommé sur la proposition du bureau, secrétaire général de la foire-expo, à l'hôtel de ville, Pithiviers, téléphone 77, pour faciliter le groupement de toutes les tranches d'organisations.

Le règlement général détaillé sera établi ultérieurement et envoyé à chaque adhérent.

Le comité fait cette année un gros effort, qu'il espère voir couronné du plus grand succès.

**Etat civil :**

Naisances. — Paulette Jacquet, 22, rue Général-Daude, — Pauline Chauvet, 22, rue Général-Daude, — Denise Haïtelle, Maison-Rouge ; Fabien Lingot, boulevard Beauvallet ; Maurice Dur, rue Pasteur.

**Publications de mariages.** — Julian Jamin, emp. de com. et Germaine Chauvel, tous deux à Pithiviers ; Pauline Chauvet, ouvrier agricole, à Pithiviers et Henriette Vincent, à Daudouville.

**Mariages.** — François Béchard, électricien à Pithiviers, et Françoise Bertrand, électricienne à Pithiviers ; Louis Briant, menuisier à Pithiviers et Caroline Gauthier, repasseuse à Pithiviers.

**Déces.** — Alphonse Tessier, 62 ans, juriste, rue de l'Abbaye ; Alexandre Barret, 39 ans, journalier, boulevard Beauvallet ; Louis Gascon, 61 ans, journalier, boulevard Beauvallet.

Par application de la loi du 7 février 1924, la présence des témoins n'est plus nécessaire, relevé des traces de sang, n'a connu que tardivement l'identité de la victime, qui a dû être transportée à l'hôpital.

On recherche les agresseurs.

**ROZOY-LE-VIEIL**

**Accident.** — Travailleur dans les bois de la Forêt pour le compte de M. Delaville, de Ponthierry, M. Eugène Domat, 61 ans, habitant Merin, tout à fait étranger à la profession, a été renversé par une automobile à l'aide d'un tracteur. Un homme a été blessé et l'on tombant. M. Domat s'est fracturé la jambe gauche. On a dû le transporter à l'hôpital de Montargis.

**CHATEAURENAUD.** — M. Gustave Gressier, fossoyeur, suivait les bords de l'Ouanne, lorsqu'il arriva au Gué de la Gravière. Il aperçut rançonneur au bord du sentier, un veston, une casquette et une paire de sabots. S'approchant de la rivière, il découvrit, flottant sur l'eau, et le visage tourné vers le fond le corps d'un homme dont la jambe droite était relâchée par une corde, à la branche d'un frêne, situé sur la rive.

Le lendemain, il se levait à l'heure habituelle, et partait aussitôt dans la cave. Trouvant qu'il prolongeait son absence, Mme Delaveau, âgée de 67 ans, ancien domestique de maison bourgeoise, le corps du défunt, et son mari, M. Delaveau, tout deux portant la mortuaire, l'ont emmené à l'église. Le docteur Brauman, mandé d'urgence, n'eût qu'à constater la mort.

Vingt-deux plusieurs années, M. Delaveau vivait seul ; on attribue aux douleurs dont il souffrait, sa funeste détermination.

Sa fille, Mme Bonnain, demeurant à Romilly, était arrivée le matin même, à Châteaurenaud, dans l'intention d'emmenner son vieux père à son foyer.

Il s'agissait de remplacer MM. Delaveau et Nolleau, maire et adjoint, démissionnaires.

**KINA LILLET**

## Renseignements Agricoles

## Palmarès du Concours agricole de Moulins

Diplôme d'honneur pour le meilleur ensemble de vins, M. Ferrier.

## LISTE DES MEMBRES DU JURY

Animaux gras. — MM. Arnoux, ancien boucher, à Moulins ; Simon, ancien boucher à Yzeuse ; Arnould, vétérinaire à Moulins ; Lucien Chateau, à Lucenay-les-Aix.

Animaux reproducteurs. — MM. de Soultrait, à Dorres (Nièvre) ; Auguste Chateau à Lucenay-les-Aix (Nièvre) ; Nivière, à Gouzon (Sologne) ; Perrot, à Lusigny, à Cluny (Sologne) ; Dupont, à Genouilles ; Delteil, à Sancéens (Cher) ; Bourdon-Larchambault, au Chalet (Nièvre) ; Bernard, à Moulins ; Tricot, à Treteau-en-Bazois (Nièvre) ; Planzin, à Pradon-Vallancy, à Taxat-Saint-Jean ; Boulié, à Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre) ; Bourgognon, à Saint-Pourçain-sur-Sioule ; Amiel, à Vallon-en-Sully ; Durin, à Neuville-Davidson, à Vitré-sur-Loire (Sologne) ; Barraud, à Moulins ; Pichery (Nièvre) ; Gouze, à Moulins.

Animaux de 2 ans révolus à 1 an 11 mois 29 jours au 1<sup>er</sup> janvier 1924

1<sup>er</sup> prix, 150 fr. et médaille de bronze, M. Besson, à Saincaize (Nièvre) ; 2<sup>er</sup>, 100 fr. baron de Laroullière, précisé ; 3<sup>er</sup>, MM. Durat et Lafort, précités ; 4<sup>er</sup>, MM. Nicolas et Geny, à Chemilly ; 5<sup>er</sup>, Mme veuve Mercier, à Tronget ; 6<sup>er</sup>, MM. Malgras et Page, à Lusigny.

Animaux de 1 an révolu à 1 an 11 mois 29 jours au 1<sup>er</sup> janvier 1924

1<sup>er</sup> prix, 100 fr. et médaille de bronze, comte de l'Estate ; 2<sup>er</sup>, 100 fr. MM. Pradon-Vallancy, à Taxat-Saint-Jean.

Animaux de 1 an 11 mois 29 jours au 1<sup>er</sup> janvier 1924

1<sup>er</sup> prix, 150 fr. MM. de Villaine et Chambois, à Paray-sous-Briailles.

BUEFS REPARTIS PAR RACE SANS DISTINCTION DE RACE

Race Charolaise

1<sup>er</sup> prix, 230 fr. MM. de Villaine et Chambois ; 2<sup>er</sup>, 150 fr. MM. Michel Vivier et Sanvoisin, à Bresnay.

BUEFS REPARTIS PAR RACE SANS DISTINCTION DE RACE

Race Charolaise

1<sup>er</sup> prix, 230 fr. MM. de Villaine et Chambois ; 2<sup>er</sup>, 150 fr. MM. Michel Vivier et Sanvoisin, à Bresnay.

BUEFS REPARTIS PAR RACE SANS DISTINCTION DE RACE

Race Charolaise

1<sup>er</sup> prix, 230 fr. MM. de Villaine et Chambois ; 2<sup>er</sup>, 150 fr. MM. Michel Vivier et Sanvoisin, à Bresnay.

BUEFS REPARTIS PAR RACE SANS DISTINCTION DE RACE

Race Charolaise

1<sup>er</sup> prix, 230 fr. MM. de Villaine et Chambois ; 2<sup>er</sup>, 150 fr. MM. Michel Vivier et Sanvoisin, à Bresnay.

BUEFS REPARTIS PAR RACE SANS DISTINCTION DE RACE

Race Charolaise

1<sup>er</sup> prix, 230 fr. MM. de Villaine et Chambois ; 2<sup>er</sup>, 150 fr. MM. Michel Vivier et Sanvoisin, à Bresnay.

BUEFS REPARTIS PAR RACE SANS DISTINCTION DE RACE

Race Charolaise

1<sup>er</sup> prix, 230 fr. MM. de Villaine et Chambois ; 2<sup>er</sup>, 150 fr. MM. Michel Vivier et Sanvoisin, à Bresnay.

BUEFS REPARTIS PAR RACE SANS DISTINCTION DE RACE

Race Charolaise

1<sup>er</sup> prix, 230 fr. MM. de Villaine et Chambois ; 2<sup>er</sup>, 150 fr. MM. Michel Vivier et Sanvoisin, à Bresnay.



## SPECTACLES &amp; CONCERTS

## KURSAAL CINE PALACE

Place Charlese, NEVERS  
H. E. CAMELLINI et R. CASATI  
Propriétaires-Directeurs

Vendredi 15, samedi 16, dimanche 17  
Soirées à 8 h. 30. — Dimanche, matinée à 3 h.  
Et jeudi 20 en matinée.

LA GLACE  
Plein air

## Ville Maudite

Merveilleux film dramatique où l'on voit une ville entière détruite par un formidable cataclysme semblable au séisme du Japon.

MUSIC-HALL  
Le cabaret

## Dick-Carter

En chair et en os ; les héros des romans et films policiers : l'homme aux évasions merveilleuses !

Avis. — Une prime de 1.000 francs est offerte à la personne qui le tiendra cinq minutes prisonnier. L'adresse ce défi à tous les policiers, gendarmes, gardiens de prison et amateurs de la ville.

PICRATT A LA GARE, comique.

A chaque séance, en soirée, dans chaque catégorie de places, il sera offert un superbe lot.

Conservez bien vos tickets

CLOS SAINT-JOSEPH  
Samedi 16 février, à 20 h. 30, et dimanche 17 février, à 16 heures.

REVE ET REVEIL

Grand drame en un prologue et 3 actes, pièce costumée du plus grand effet avec adaptation musicale.

Location au Clos tous les jours : 3 fr. et 2.50.  
N.B. — Il ne reste que peu de places à louer pour le samedi et le dimanche. Qu'on n'attende donc pas le dernier moment.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient pas encore payé le prix de leur abonnement, que tout leur sera présenté par les sons de la poste à partir du 25 février, une traite dont le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 3 mois, 1 fr. 05 pour les abonnements de 6 mois, et 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrement. Les personnes qui prétendent se libérer par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 20 février.

AVIS

Il ne sera répondu aux demandes de renseignements que si elle contiennent un timbre de 0.25 pour la réponse.

ON DEMANDE

BONNE, 16 à 22 ans, HOTEL DU MORVAN, Corbigny (Nièvre). 8815

BONNE A TOUT FAIRE, sérieuse. Réferences exigées.

S'adresser au docteur DUREY-COMTE, 1, rue des Elèves, Corbeil (S.-et-O.). 8174

BONNE A TOUT FAIRE, 25 ans au moins, bonnes références. Service de deux personnes.

S'adresser au bureau du journal. 8733

BONNE A TOUT FAIRE, pour environ 40 à 60 ans, bons gages. Réferences exigées.

S'adresser au bureau du journal. 8778

CUISINIERE, sérieuse et active, faisant le ménage. Homme à toutes mains, s'occupant du jardin et sachant conduire une auto. Ensemble ou séparément, dans la Nièvre. Séries réferences exigées.

S'adresser au bureau du journal. 8835

CUISINIERE, avec références, pour Troyes.

Service simple. S'adresser à M. BILLAUX, Troyes (Aube). 8828

CUISINIERE et FEMME DE CHAMBRE, faisant ménage service table argent, cout. 5 maires, pour province.

S'adresser au bureau du journal. 8836

CUISINIERE, toute confiance, 30 à 50 ans, sachant faire bonne cuisine bourgeoise, pâtisserie, campagne toute l'année, pourras donner deux mois congé par an, gages payés. Indiquer gages et références.

S'adresser au bureau du journal. 8913

CHARMIER, de suite, pour culture et un peu de loisir, châtaigne pourri ou non muri, la femme peut être occupée à des petits travaux ; très bon logement et jardin.

S'adresser au bureau du journal. 8741

DOMESTIQUE, pour presbytère, de préférence pour la campagne. Donner prix et références.

S'adresser au bureau du journal. 8707

FEMME bonne à tout faire avec une fille de 15 à 20 ans pour l'aider et un garçon de 14 à 18 ans, pour ménage et un peu de jardinage, ou bien un ménage pour le même travail, pour la campagne.

Docteur GUERIN, à Cepoy (Loiret). 8356

FEMME DE CHAMBRE, sachant bien travailler, repasser, références sérieuses exigées, pour le Cher, ville hiver, été campagne.

Ecrire AGENCE HAVAS, LYON, n° 3174.

8680

FEMME DE CHAMBRE, catholique, couture, repassage, peu ménage, pour Versailles et château environ Orléans. Réferences sérieuses exigées.

Mme de REDON, 11, rue Hache, Versailles, (S.-et-O.). 8870

FEMME DE CHAMBRE, sérieuse, sachant coudre et repasser, campagne toute l'année. Séries références exigées.

Ecrire à Mme BOURGEOUF, à Coubron, par Four (Nièvre). 8902

JEUNE FILLE apprenante, tout faire, pour maison très sérieuse Paris-Loiret.

S'adresser au bureau du journal. 8361

MENAGE 30 ans, demande place, homme journalier toutes mains, femme passe-cour, de préférence dans l'Ailler, environs de Moulins, S'adresser au bureau du journal. 8601

MENAGE BASSE-COURIER, références exigées. S'adresser au bureau du journal. 8789

VALET de chambre, femme de chambre, lingerie. Séries références, pour Ay (Marne). 8640

MENAGE, basse-courier, pour petit domaine, et un DOMESTIQUE de ferme.

S'adresser à M. SAUTEREAU, à La Macherie (Nièvre). 8941

MENAGE BASSE-COURIER, ayant bonnes références, mari jardinier, sans connaissances spéciales, toutes mains : femme, homme à tout faire. S'adresser au bureau du journal. 8734

MENAGE, le mari connaissant le jardinage et la femme un peu la cuisine.

Service offres à M. Raoul LEPLACE, à Montigny-Engilbert (Nièvre). 8829

MENAGE, basse-courier, pour petit domaine, et un DOMESTIQUE de ferme.

S'adresser à M. SAUTEREAU, à La Macherie (Nièvre). 8941

MENAGE BASSE-COURIER, references exigées. S'adresser au bureau du journal. 8789

VALET de chambre, femme de chambre, lingerie. Séries références, pour Ay (Marne). 8640

MENAGE, basse-courier, pour petit domaine, et un DOMESTIQUE de ferme.

S'adresser à M. SAUTEREAU, à La Macherie (Nièvre). 8941

MENAGE BASSE-COURIER, references exigées. S'adresser au bureau du journal. 8734

FEMME DE CHAMBRE, catholique, couture, repassage, peu ménage, pour Versailles et château environ Orléans. Réferences sérieuses exigées.

Mme de REDON, 11, rue Hache, Versailles, (S.-et-O.). 8870

FEMME DE CHAMBRE, sérieuse, sachant coudre et repasser, campagne toute l'année. Séries références exigées.

Ecrire à Mme BOURGEOUF, à Coubron, par Four (Nièvre). 8902

JEUNE FILLE apprenante, tout faire, pour maison très sérieuse Paris-Loiret.

S'adresser au bureau du journal. 8361

GARDE, mari, pour propriété, terres et bois. S'adresser au bureau du journal. 8739

Officiers Ministériels

Etude de M. Maurice BECHARD, avoué à Nevers, 31, rue La Fayette

Vente sur huitaine, aux enchères publiques et sur baisse de mise à prix.

En l'audience des crités du Tribunal civil de Nevers.

Dépendant de la succession de Madame POITEL, née SAUDEAU.

L'adjudication aura lieu, le

tundi 3 mars 1924, à 13 h. 30.

Les frais de poursuites sont payables en diminution du prix.

L'adjudicataire sera tenu de remettre au moment de l'adjudication une pièce justificative de son identité datée du 1<sup>er</sup> mars 1919.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que par suite et en vertu : 1<sup>er</sup> d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Nevers, le vingt et un février mil neuf cent vingt-trois, enregistré 1<sup>er</sup> d'udit jugement sur requête rendu par le même tribunal le vingt janvier mil neuf cent vingt-trois, enregistré.

Il sera mis en dépôt, pour les diligences de :

1<sup>er</sup> Monsieur Roger POITEL, pris en sa qualité de subrogé,

## Epargnez-vous d'amers regrets

Vous en vendrez certainement bien un jour aux Pilotes Pink, quand vous aurez en vain essayé toutes sortes d'autres remèdes. En le faisant, les forces, la bonne mine, le bon caractère d'elles vous accueilleraient favorablement et vous feriez regretter d'avoir si longtemps tardé à faire usage. Alors, pourquoi ne pas la faire maintenant, cette honteuse de Pilotes

de-chaussées, d'une superficie de 60 m., entre ces deux bâtimens, contenant quatorze et un mètres... 41 m.

Soit une contenance totale de deux cent dix mètres. 210 m. Le tout cadastré, section D, n° 397.

L'ensemble de la propriété, pendant au nord, à la rive de Nièvre, est à 100 m. du bord de l'eau. Le terrain, appartenant à Mme Marie Carpenter, emprise sur l'Hôtel de France, à Cusy (Seine-Inférieure), dont voici les déclarations :

« Je tiens à exprimer ici toute ma satisfaction au sujet des Pilotes Pink, dit en effet, Mme Carpenter. Très anémique par mon travail, j'avais perdu l'appétit et la force. L'ensemble des pilotes Pink, qui doit être aussi anémique, me rendait la santé comme elles l'ont rendues à tant de personnes, et, dernièrement, encore, à Mme Marie Carpenter, emprise sur l'Hôtel de France, à Cusy (Seine-Inférieure).

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve, des différences immobilières composant la propriété ci-dessus, lors même qu'il aurait été émis dans la désignation qui précède, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y être faites.

Le couloir de l'immeuble sus-désigné, les cabinets d'aisances ainsi que l'escalier desservant les étages, paraissent tout à fait propres et propres, avec l'immeuble, contigu au concierge, appartenant à Mme Barret. La déclaration ci-dessus n'est faite pour les vendeurs de la partie de simple renseignement, Paquerette devant faire son affaire personnelle de ladite immeuble contre ses risques et périls, sans recours contre les vendeurs. MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier de charges, lesquelles sont reçues sur la mise à prix de 100 m. 100 francs, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs, le tout à 100 m. 100 francs.

Toutes les charges, clauses et conditions insérées au cahier de charges, lesquelles sont reçues sur la mise à prix de 100 m. 100 francs, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

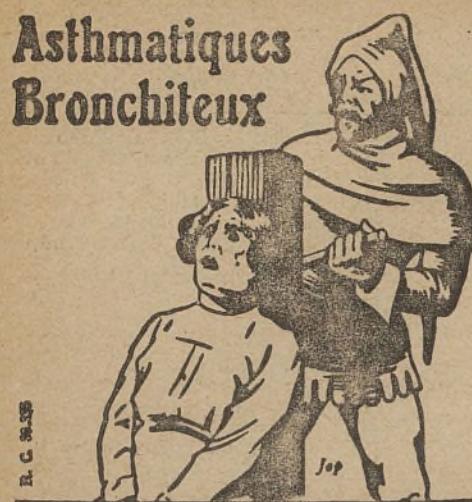
Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.

Et, en outre, le tout à 100 m. 100 francs.



**Voilà comment la Toux vous torture!**

Ceci est l'image frappante de vos tortures quand au milieu d'une crise la respiration vous manque.

Alors les bronches sifflent, les lèvres sont violacées; la poitrine, serrée comme dans un étouffement, est secouée par une toux continue accompagnée de nombreux crachats.

Il est nécessaire que les Asthmatiques, les Bronchiteux, les Catarrheux ne persistent pas à ignorer le vrai remède qui les guérit: Le Sirop des Vosges CAZÉ qui donne de la vie aux personnes fatiguées, en les rendant énergiques et joyeuses.

Pourquoi ne pas suivre l'exemple de M. Dondon, garde-champêtre à Rony (Nièvre), qui écrit :

"Je tiens à vous remercier du bien que m'a fait le Sirop des Vosges CAZÉ.

Depuis longtemps j'étais atteint de bronchite, compliquée d'asthme. J'avais essayé de tout, mais rien n'inutilement. Ce n'est qu'après avoir pris votre Sirop des Vosges, que je ressentis un réel soulagement; mais un vrai celui-là. Grâce à lui ma toux s'est calmée, et je puis passer mes nuits tranquilles.

Je vous autorise à publier ma lettre.

Asthmatiques, Catarrheux, ne vous laissez pas battre par la maladie. Il faut vous soigner en faisant une cure avec le Sirop des Vosges CAZÉ.

Le sirop vous sourira, en vous permettant d'aller et venir comme tout le monde.

**Sirop des Vosges CAZÉ**

Toutes Pharmacies. Le 25 francs 6 fr. 60 et 2 francs 40 centimes mandat de 13 à 20 adressez aux Laboratoires CAZÉ, Avenue de l'Europe, 10 à Paris. Brochure gratis sur demande.

**UNE RÉVOLUTION !**

Des milliers de personnes meurent chaque année, à la suite de refroidissements négligés. La négligence est donc un crime, surtout si on réfléchit avec quelle facilité tous ces malades peuvent être combattus. Il existe en ce moment un remède nouveau qui commence à être connu dans le monde entier:

**LE BAUME LOROL**

Ce remède se présente sous la forme d'un bâton de cosmétique et toute famille doit l'avoir chez elle : il se conserve indéniablement et peut servir de nombreuses fois.

À la moindre courbature, au moindre frisson, vous faites une friction au BAUME LOROL et le mal est chassé.

L'emploi du BAUME LOROL est d'une simplicité enfantine : on brûle pas la peau et l'on ne pince pas les linge.

De plus et dans tous les cas de rhumatismes, gouttes, bronches, maux de gorge, points de côté, etc., il remplace la teinture d'iode, les onguents, les sinapismes, les cataplasmes.

C'est un remède merveilleux, facile et toujours prêt à être employé. Son emploi représente une révolution, mais une bonne.

Le BAUME LOROL est vendu dans toutes les Pharmacies au prix de francs : 6.60 ou 2 francs contre 7 francs au Laboratoire Zédarie, à Grenoble. — Reg. Com. Grenoble n° 4263.

**ARBRES FRUITIERS**

LES MEILLEURES VARIÉTÉS  
Choix considérable dans toutes les formes  
(Hautes tiges, pyramides, espaliers, cordons)

Aux meilleurs prix  
ARBRES D'ORNEMENT, ARBUSTES  
ROSIERS, ASPERGES  
Plants d'épines et d'acacia

CHEZ  
**CHEVALIER**  
PEPINIERISTE  
NEVERS — Téléphone 4-222  
Demander son Catalogue  
R. C. Nevers 1505

**Les Remèdes du CURÉ de GY**

sont employés avec succès contre les maladies de l'estomac, de l'intestin, du foie, du système nerveux, de la peau et des os, chevaux, moutons, les coquilles, les oiseaux, plus variées encore, les troubles de la formation et du retour d'âge, les crises du sang, la constipation, les hémorragies, les rhumatismes, les douleurs et la goutte. Envoyez au Laboratoire BARDIN, à Gien (Loiret) et sautez Maison de vente.

**Agriculteurs, Jardiniers !**

Si vous voulez avoir de bonnes graines

Potagères et Fourrageres

des Grains, des Pommes de terre

plants et consommation

des Tourteaux

aux meilleurs prix, adressez-vous à la Maison

**RABILLON**

5, Rue Saint-Etienne, NEVERS

**FABRIQUE DE DRAGÉES**  
et Nougatines

Spécialité de Boîtes de Baptêmes

**FONTENAY**  
Confiseur-Chocolatier

10 et 12, place Guy-Loupiac, NEVERS

Téléphone 401

R. C. NEVERS 329

DEMANDEZ  
à votre fournisseur les  
nombreuses  
Recettes de  
Cuisine du

LES PLUS PARISIENS DES MAGASINS DE PROVINCE  
**Aux Fabriques Françaises**  
La supériorité par la spécialité  
SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 15 MILLIONS  
NEVERS, 65, rue du Commerce Tel. 118

LUNDI 18 FÉVRIER et toute la Semaine  
Grande Mise en Vente  
DE  
Gants - Bas - Fleurs - Dentelles - Parfums  
AFFAIRES HORS COURS

**FLEURS**

BRANCHES COUPEES pour garnitures, roses, violettes, lis, etc. 0.35  
Réclame : la branche : 0.75, 0.80 et.....  
BRANCHES COUPEES pour garnitures, fleurs fines, feuillages.

La Branche Réclame : 1.45, 1.25 et.... 0.95

PETITS PIEDS pour jardinières, fleurs des champs et feuillage. Réclame : la branche 0.75

**PARFUMERIE**

SAVONS pour bains et toilette, garantie pur, parfums assortis. Réclame : la boîte de 6 pains de 150 gr. 5.75

Le pain 10.50

EXCLUSIF. EAU DE COLOGNE ambrée, BOMARYS, qualité extra, très parfumée. 16.50

Le litre environ 8.75

**RECOMMANDATION SPÉCIALE**

BAS DE FIL MERCIERISE avec couture, tous coloris, usage exceptionnel. Fabriqués spécialement pour toutes nos maisons.

Pour cette réclame. La paire 8.90

EAU DE COLOGNE, pour bains, toilettes et friction, qualité supérieure, marque SAFF. 10.50

Réclame : le litre environ 5.90

EXCLUSIF. EAU DE COLOGNE ambrée, BOMARYS, qualité extra, très parfumée. 13.50

Le litre environ 8.75

GANTS & BAS

GANTS DE FIL pour dame, 2 boutons pressions, toutes teintes. 2.75

GANTS DE PEAU glacée, pour dames, 2 boutons pression. 8.90

GANTS TANNES pour dames. Recommandé 12.50

Même article pour hommes. Recommandé 13.50

BAS DE FIL TISSÉ, mailles fortes, articles d'usage. 5.50

RECOMMANDATION SPÉCIALE

BAS DE FIL MERCIERISE avec couture, tous coloris, usage exceptionnel. Fabriqués spécialement pour toutes nos maisons.

Pour cette réclame. La paire 8.90

Nous conseillons aux Dames de visiter NOS ÉTALAGES et NOTRE EXPOSITION Dimanche 17 Février

Afin d'éviter la foule, nous prions les Dames de venir faire leurs achats dans la matinée. La femme soucieuse des ses achats est une cliente fidèle des FABRIQUES FRANÇAISES.

**GAUDIN, tailleur**

Roue de Chazé, LA CHARTRE

Travail à façon et sur mesure TRANSFORMATIONS EN TOUS GENRES

HATIVES D'ARGENTEUR

Griffes ce 2 ans, extra, 15 francs le cent

Griffes de 3 ans, extra, 20 francs le cent

PLANTS DE FRAISIERS ET DE TOMATES DARBONNE Frères

Horticulteur, à Milly (Seine-et-Oise).

MAXIMUM de RECOLTES dans vos JARDINS et CULTURES

les plus beaux légumes, fruits, fleurs, etc.

L'ALMANACH JARDIN N° 1000, à 1 franc et 50 centimes

C. LEMAIRE, Gravier, 103, Bd Magenta, PARIS II. C. 44-148

PARIS-LENTRÉ est en vente dans tous les kiosques de la Ville

— Instruments de Musiques en tous Genres :—

**PIANOS**

PLEYEL, ERARD, GAVEAU, ELCKE, BORD, RÉGY, RUCH, THÉRSEN, KLEIN, LEGUERINAIS, etc.

Gaston GAUTRHON, Accordeur diplômé de la Maison Pleyel

Luthier d'Art

15, Rue St-Jacques, 75 — OIR (Nievre) face à l'Hôpital de Ville

AVIS

N'ayant pas les frais généraux d'une préfecture 1

RAPPELEZ-VOUS... que nos prix à qualité égale seront

toujours plus avantageux que partout ailleurs

Vendant absolument de confiance

A tout achat important, le voyage est remboursé.

Les expéditions sont faites par retour du courrier, franco de port et d'emballage. Le Catalogue illustré est adressé contre un timbre de 0.10. Prix spéciaux pour Sociétés musicales, etc. R.C. Cosne 1.239

Accords REPARATIONS de Pianos

Violons toutes grandeurs de 35 à ..... 600 fr.

Mandolines plates extra-sonores de 50 à ..... 150 fr.

Ateliers PONCEAU

Saint-Bonin-d'Azy, NIEVRE

R. C. Nevers, 407. A 2

2.000 VOITURES RESTAURÉES CONSTRUITES À CE JOUR

GRANDS MAGASINS  
**PAILLARD-DUPAIN**  
14-16, rue Saint-Jacques COSNE-SUR-LOIRE 1, rue Neuve (près l'Eglise)

Du 17 Févrer au 2 Mars

**SOLDES**

APRÈS INVENTAIRE

COMPLETS: veston serge, pure laine. Valeur 225 fr., et Fie valeur 99 fr.	UN LOT colis souples, toutes teintes, fin de séries. Valeur, 2 fr. 45.
Soldés à 125 fr. et	69 "
PANTALONS de drap rayures Fie. Valeur, 53 fr. et 29 fr.	17.95
Soldés à 29 fr. et	19.95
PANTALONS, velours toutes teintes. Valeur, 49 fr. et 35 fr.	19.95
RAGLANS, gabardine imperméabilisée. Valeur, 119 fr. Occasion. Soldés, 1 fr. 50 et	25
MANTEAUX, pure laine, petits damier, fond beige et velours de laine. Soldés, 49 fr. et	25
ROBES de laine, toutes teintes. Valeur, 59 fr. et 39 fr.	29
SOLDÉES, 39 fr. et	29
PALETOTS de laine et jersey de soie. Valeur, 59 fr. et 39 fr.	24.95
Soldés, 39 fr. et	24.95
CRAVATES, haute nouveauté, col rabattu et à nouer. Valeur 8 fr. et 6.95.	95
Soldés, 3 fr. et	95
CASQUINS, tricot de laine jersey et miel. Valeur, 29 fr. et 17 fr.	95
Soldés, 13 fr. 95 et	95
CHAPEAUX feutre pour hommes, toutes teintes. Valeur 55 fr. et 22 fr.	10 "
Soldés à 29 fr. et	10 "
CHAPEAUX mode, pour dame. Véritable occasion. Valeur, 29 fr. et 19 fr.	4.95
Soldés, 9 fr. 95 et	4.95
BRETTELS Fie, très élastique. Valeur, 7 fr. 50.	3 "
Soldés	3 "
CRAVATES, haute nouveauté, col rabattu et à nouer. Valeur 8 fr. et 6.95.	2.95
Soldés, 1 fr. 50 et	2.95
CASQUINS, tissus anglais, sans précédent. Valeur 12 fr. et 8 fr.	2 "
Soldés, 2 fr. et	2 "
CASQUETTES nolines, belle draperie de Sedan. Valeur, 8 fr.	3 "
Soldés	3 "
Une quantité considérable d'autres articles de Fin de Saison seront soldés à des prix exceptionnels de bon marché	

</